



Virement blocage Saisie sur compte

Par **noustina**, le **07/04/2015 à 13:03**

Bonjour,rnrnJe ne sais pas trop si je suis dans la bonne catégorie et je m'en excuse si ce n'est pas le cas.rnrnJe découvre ce matin un solde de 400 € sur mon compte alors que mon salaire vient d'être payé et que la sécurité sociale m'a versée un salaire pendant mon congé mat ainsi que mon patron. J'avais gardé les sous de côté puisque du coup mon patron me fait des retenus sur salaire.rnrnJe vois un "VIREMENT BLOCAGE SAISIE" d'un montant de 5800 €.rnrnJe ne comprends pas très bien ce que cela veut dire, à part que l'on m'a retiré 5800 €. Ma banque ne sait pas m'expliquer ce que c'est et je n'ai pas été informé de cette "saisie".rnrnMa banquière me dit que peut être c'est les impôts mais si je devais payer 5800 € d'impôts ça voudrait dire que je gagne bien ma vie. Je suis à jour de mes impôts et de mon crédit.rnrnJe ne comprends donc pas.rnrnComment je peux faire pour savoir d'où cela vient et contester cette saisie?rnrnMerci d'avance pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **07/04/2015 à 14:28**

bjr,rnvous avez sans doute eu une saisie attribution sur votre compte bancaire de la part d'un huissier mandaté par un créancier qui a obtenu un décision judiciaire contre vous.rnrnêtes-vous certain de ne pas avoir de dette ?rnrnseul le juge de l'exécution est compétent en cas de contestation de saisie.rnrnl'huissier va vous informer dans les 8 jours de cette saisie.rnrnCDT

Par **noustina**, le **07/04/2015 à 15:17**

Bonjour et merci pour vos réponses.rnrnoui je suis sûre. Le seul huissier a qui je devais

quelque chose se termine ce mois-ci et c'est 100 €, c'est loin du montant qui a été saisi.rnPensez vous que ce virement blocage saisie correspond à la somme demandée ou c'est juste un blocage du montant disponible sur mon compte au moment de la demande de saisie?rnJ'ai lu sur internet que la banque doit bloquer le compte pendant 15 jours avant d'effectuer le paiement mais je n'ai eu aucun blocage ces 15 derniers jours. est-ce normal?rnComment pourrais-je procéder pour savoir d'où cela provient svp?rnComment saisir le juge de l'exécution svp?rnJe suis désolée de vous poser toutes ces questions mais je n'arrive pas à avoir de réponses ailleurs.rnBien cordialement,

Par **aguesseau**, le **07/04/2015 à 15:24**

si c'est, comme je le pense, une saisie attribution, l'huissier doit vous en informer dans les 8 jours suivants la saisie.rnvous aurez alors les renseignements qui vous permettront de contester la saisie ainsi que les modalités de contestation.rnune saisie sur un compte bancaire n'est pas un virement mais un prélèvement.

Par **noustina**, le **07/04/2015 à 15:28**

merci pour vos éclaircissements. rnje dis virement parce que c'est ce qu'il est mentionné sur le libellé de ma banque.rnle montant n'est pas forcément celui qui est réclamé alors?rnce montant est tellement énorme et je ne sais tellement pas d'où ça vient que je m'inquiète

Par **Erwann III**, le **07/04/2015 à 22:30**

Bonsoir, rnSi c'est un huissier de justice, ça s'appelle une saisie attribution. rnSi ce sont les impôts ça s'appelle un ATD Avis à Tiers détenteur. rnDans les deux cas, la banque s'est vu remettre un document demandant le blocage du compte. Elle est donc déjà en mesure de vous dire d'où ça vient, qu'elle ne raconte pas de sornette à ce sujet. rnLa procédure doit être portée à votre connaissance sous huit jours, vous pourrez contester si vous le jugez utile.

Par **noustina**, le **09/04/2015 à 18:16**

Bonjour,rnLa banque m'a fait un blocage de 5800 € pour une demande d'un huissier s'élevant à à peu près 900 € (100 € pour une facture que je n'ai jamais reçu et 390 € de frais de procédure et 400 € de frais pour la saisie sur le compte).rnMa conseillère ne m'a donné les informations qu'aujourd'hui.rnL'huissier m'a dit qu'il m'avait envoyé des lettres mais que je n'ai pas reçu. Je veux bien le croire mais je ne les ai pas eu. 800 € de frais d'huissier pour 100 € de dettes je trouve cela assez énorme.rnJe voulais contester la dette mais la dame qui m'a reçu m'a gentilement dit que si je contestais, ça allait prendre du temps et que mon compte ne serait pas débloqué et que je ferais mieux de signer le papier d'acquiescement et de contester plus tard.rnJ'ai du signer le papier parce que je ne pouvais pas me permettre de continuer à avoir mon compte bloqué. Puis-je quand meme contester ou la dame qui m'a reçu m'a

trompée?rnrnLa banque avait-elle le droit de me bloquer une somme 5 fois supérieure à la dette?

Par **Erwann III**, le **09/04/2015** à **21:37**

Bonsoir, rnacquiescer signifie "dire que l'on est d'accord", dès lors que vous avez signé ce document qui entraîne virement des sommes réclamées à votre créancier et mainlevée de la saisie, vous avez renoncé à contester. rnrns'il y a saisie attribution c'est qu'il existe un titre exécutoire constatant la dette. sauf exception, ce n'est plus contestable. Quant à contester la saisie attribution, il faut vraiment avoir des arguments, en général les huissiers de justice savent ce qu'ils font. rnrnil n'est pas possible de vous répondre sérieusement au delà de ces quelques éléments de principe sans connaître votre dossier et voir les pièces. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas l'objet de ce site.

Par **Gege2611**, le **08/04/2019** à **16:22**

BonjourrnJ ai une question un huissier est passé chez nous nous réclamer 1888€ nous nous sommes mis d accord d un virement mensuel de 20€ jusqu'à ce que mon mari retravaille! Mais 1 mois après il nous saisisse la somme sans être informer! Ont ils droit de faire sa alors que nous vivons tous les mois l argent?

Par **amajuris**, le **08/04/2019** à **17:24**

bonjour, rnavez-vous un document écrit prouvant cet arrangement qui n'est pas avantageux pour vous car avec les intérêts et les frais de recouvrement votre dette ne sera jamais remboursée.rn1888 € à rembourser à raison de 20 € par mois, ça va durer 8 ans sans compter les intérêts et les frais..rnsalutationsrnavec un titre exécutoire, l'huissier peut faire une saisie attribution sur votre compte.rnvous pouvez demander à votre huissier pourquoi il ne respecte pas votre accord.rnsalutations

Par **Lily31**, le **07/07/2023** à **15:59**

Bonjour rnrnJ'ai signer le document comme quoi je ne contexte pas et que je suis d accord qui fasse le virement au huissier pensez vous que sa va mettre un mois a débloquent le compte et a verser l argent qui sont déjà pris sur mon compte ?